



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2021
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 1^{er} juin 2021 (S/2021/517), ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans politique, de la paix et de la sécurité

2. Au cours de la période considérée, une action a été menée pour faire avancer la transition politique au Tchad et le dialogue national inclusif en République centrafricaine, une élection présidentielle s'est déroulée à Sao Tomé-et-Principe et les violences ont persisté au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad. La sous-région a continué de lutter contre l'effet multiforme de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en faisant progresser les campagnes de vaccination. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a poursuivi sa réforme institutionnelle et la mise en œuvre de ses priorités stratégiques pour la période 2021-2025, notamment sur le plan de la paix et de la sécurité.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. Plusieurs initiatives ont été prises pour faire avancer l'intégration régionale. Le 30 juillet, le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, a présidé, en sa qualité de Président de la CEEAC, la dix-neuvième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC au cours de laquelle les participants ont débattu, de manière virtuelle, des questions politiques et de sécurité dans la sous-région et adopté



des décisions pour faire progresser le processus d'intégration régionale. Le 16 septembre, le Président de l'Angola, João Lourenço, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a convoqué le troisième mini-sommet de la Conférence internationale sur la situation en République centrafricaine. Les participants au sommet, dont les chefs d'État du Congo, de la République centrafricaine et du Tchad, ont adopté une feuille de route conjointe visant à faire avancer le processus de paix dans le pays, conformément à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019, et ont exhorté le Gouvernement à proclamer un cessez-le-feu. Le 15 octobre, le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, a déclaré un cessez-le-feu immédiat et unilatéral dans tout le pays, conformément à la feuille de route conjointe de la Conférence internationale.

4. En Angola, la loi sur la réforme constitutionnelle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 22 juin. Le 10 septembre, le Président de l'Angola a renvoyé un projet de loi de réforme électorale à l'Assemblée nationale, pour une deuxième lecture, à la suite de son adoption à la majorité des voix au parlement, invoquant la nécessité de garantir « une rivalité saine, l'équité et la vérité électorale ». Le 11 septembre, le parti de l'opposition, União Nacional para a Independência Total de Angola, a organisé une manifestation de grande ampleur, marquée par une forte présence de la jeunesse, pour exiger « des élections libres, équitables et transparentes ». Le 17 novembre, le projet de loi de réforme électorale a été adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, tandis que l'opposition votait contre. La situation socioéconomique dans le pays a suscité des grèves dans divers secteurs. Quelques journalistes se sont inquiétés d'être pris pour cibles après avoir critiqué les autorités, tandis que d'autres étaient agressés verbalement par des partisans de l'opposition, en marge des manifestations. Des partis de l'opposition ont noté avec préoccupation l'inégalité d'accès aux ressources et aux organes de presse étatiques, en prévision des élections générales prévues pour août 2022. L'ex-Président José Eduardo dos Santos est retourné en Angola le 14 septembre, après une absence de deux ans. Le 5 novembre, il a annoncé qu'il brigait un second mandat en tant que Président du parti au pouvoir, Movimento Popular de Libertação de Angola, qui doit élire un nouveau président à son congrès qui se tiendra du 9 au 11 décembre 2021.

5. Au Cameroun, malgré les efforts déployés par les acteurs nationaux et internationaux, le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest n'a pas encore pris son rythme de croisière. Conformément aux recommandations issues du Grand dialogue national de 2019, les progrès accomplis sur le plan de la décentralisation se sont poursuivis mais semblent avoir un effet limité sur le terrain, du fait de la persistance de la violence. La convention nationale des femmes pour la paix, la première à se tenir au Cameroun, s'est déroulée à Yaoundé du 29 au 31 juillet. Les participants se sont déclarés favorables à l'action de paix menée dans le pays. Du 21 au 24 septembre et du 5 au 9 octobre, le Premier Ministre, Joseph Dion Ngute, a visité les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour évaluer l'application des recommandations du grand dialogue national et a relevé la nécessité de renforcer les efforts de communication sur ce plan.

6. Au Tchad, les autorités de transition ont progressé par rapport aux étapes clés de la transition, malgré les problèmes économiques et d'insécurité. Le 29 juillet, le Gouvernement de transition a adopté une feuille de route relative à la tenue d'un dialogue national inclusif à la fin de l'année 2021, dans l'optique de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue d'élections en septembre 2022. Le 13 août, le Premier Ministre de la transition, Albert Pahimi Padacké, a désigné les 69 membres du comité chargé d'organiser le dialogue inclusif, dont 15 femmes. Les préparatifs en vue d'un dialogue national inclusif, notamment avec la participation des groupes

armés, se sont poursuivis. Dans son discours à la nation prononcé le 10 août, le Président du Conseil militaire de transition, le général Mahamat Idriss Déby, a demandé à l'opposition armée de se joindre au dialogue national inclusif et, le 17 août, a demandé à l'ancien Président, Goukouni Weddeye, de présider le Comité spécial technique, concernant cette participation. Le 24 septembre, le chef du Conseil national de transition a désigné ses 93 membres, dont 30 % de femmes, qui comprend notamment des membres de la législature sortante faisant partie de l'ancienne opposition, des membres de groupes armés et des représentants de la société civile et de la jeunesse. Le 4 octobre, le comité d'organisation du dialogue national inclusif a présenté le plan de route du dialogue aux partenaires internationaux. Wakit Tama, une plateforme d'opposition influente, a continué de rejeter le processus de transition, le qualifiant de non transparent et de non inclusif, et a organisé plusieurs rassemblements pour exiger la révision de la charte de transition et un dialogue réellement inclusif.

7. Les autorités de transition ont pris quelques mesures pour ouvrir l'espace politique dans le cadre de la transition. Le 13 juillet, elles ont approuvé la première manifestation de l'opposition depuis 1990, année de l'arrivée au pouvoir de feu le Président Idriss Déby Itno. De juillet à octobre, la société civile et les groupes d'opposition critiquant les autorités de transition ont organisé plusieurs manifestations pacifiques et autorisées à N'Djamena, en faveur d'un dialogue inclusif, tandis que les manifestations non autorisées de Wakit Tama continuaient d'être réprimées. Au premier symposium des femmes tchadiennes sur la sécurité et la paix durable, qui s'est tenu à N'Djamena le 27 juin, l'accent a été mis sur une plus grande participation des femmes au règlement des conflits et à un dialogue national inclusif.

8. Le 28 juillet, le Haut Représentant de l'Union africaine et Représentant spécial pour le Tchad du Président de la Commission de l'Union africaine, Basile Ikouébé, a pris officiellement ses fonctions. Le 3 août, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a salué dans une déclaration les progrès accomplis sur le plan de la transition. Il a félicité les autorités tchadiennes d'avoir créé un climat propice et les a encouragées à accélérer la mise en œuvre des tâches de la transition restantes et à s'attacher de nouveau à mener à bien la transition, selon le calendrier établi de 18 mois. Les principaux partenaires régionaux et internationaux du Tchad ont constitué le Groupe international des partenaires de soutien à la transition au Tchad, visant à mobiliser un appui régional et international en faveur de la transition sous la direction de l'Union africaine. Il a tenu six réunions à ce jour.

9. Au Congo, sur fond de problèmes économiques persistants, aggravés par la maladie à coronavirus (COVID-19), les autorités ont réaffirmé leur attachement à une gestion durable de la dette et à la bonne gouvernance. Le 21 juin, le Premier Ministre a présenté à l'Assemblée nationale le plan d'action du Gouvernement pour la période 2021-2026. Les partis de l'opposition ont continué de réclamer un dialogue inclusif pour régler les problèmes dans le pays.

10. La Guinée équatoriale a continué de pâtir de la COVID-19, tandis que des mesures étaient prises par les autorités pour encourager la stabilité macroéconomique et préparer les élections. Le 28 juillet, la plus haute juridiction de France, la Cour de cassation, a confirmé la condamnation prononcée contre le Vice-Président Teodoro Nguema Obiang Mangue pour détournement de fonds et corruption. Le 22 juillet, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a annoncé des sanctions contre M. Obiang Mangue pour détournement de fonds publics. Le 3 juillet, un tribunal militaire a condamné deux membres des forces armées à 30 et à 50 années de prison, respectivement, pour négligence, ayant trait à une série d'expositions dans des camps militaires de Bata le 7 mars 2021, qui avaient fait 107 morts et 700 blessés.

Des campagnes politiques ont commencé en prévision des élections législatives, qui doivent se tenir en 2022.

11. Au Gabon, les autorités ont porté leur attention sur la gouvernance et le relèvement économique, compte tenu des crises économique et sanitaire auxquelles le pays fait face. Le 13 septembre, le Conseil des ministres a adopté une ordonnance sur l'exigence pour les candidats à l'élection présidentielle de résider dans le pays de façon continue pendant au moins six mois de l'année, durant les deux années précédant l'élection. L'opposition a critiqué l'initiative, disant qu'elle empêchait des candidats de l'opposition de participer aux élections de 2023. Plusieurs chefs de l'opposition et alliés de l'ancien candidat à la présidence, Jean Ping, ont abandonné son mouvement au profit du Parti démocratique gabonais au pouvoir.

12. À Sao Tomé-et-Principe, le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 18 juillet. Les candidats étaient au nombre de 19, dont trois femmes. Le titulaire, le Président Evaristo Carvalho, n'a pas brigué de second mandat. Carlos Vila Nova, le candidat soutenu par le parti du Président sortant, Acção Democrática Independente, et Guilherme Posser da Costa, appuyé par le Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe-Partido Social Democrata, qui domine le Gouvernement, a avancé jusqu'au second tour, lequel devait se tenir le 8 août, mais s'est déroulé le 5 septembre, du fait d'un désaccord avec la Cour constitutionnelle, portant sur l'éventualité d'un recomptage. Des missions d'observation de l'Union africaine et de la CEEAC ont félicité le pays d'avoir tenu des élections pacifiques et transparentes, tout en demandant une augmentation de la participation des femmes au processus électoral. Le 14 septembre, la Cour constitutionnelle a déclaré la victoire de M. Vila Nova, qui avait remporté 57,6 % des suffrages. Il a prêté serment le 2 octobre. La CEEAC a déployé une mission d'assistance électorale et désigné un envoyé spécial pour Sao Tomé-et-Principe dans le cadre de l'élection présidentielle.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

13. Le climat de sécurité a continué de se dégrader dans toute la région, et a été marqué par les activités de groupes armés illégaux, du terrorisme et de l'extrémisme violent, en particulier dans le bassin du lac Tchad. L'extension de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP), qui a mis à profit les désertions de la faction de Boko Haram précédemment dirigée par Abubakar Shekau, après sa mort, a fait peser de graves menaces sur la stabilité de toute la région. Le 14 octobre, les forces armées nigérianes ont annoncé le décès du chef de l'ISWAP, Abu Musab al-Barnawi.

14. Les violences n'ont aucunement diminué d'intensité dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun. Dans ces deux dernières, les combats opposant des groupes séparatistes armés aux forces gouvernementales se sont poursuivis, tout comme les actes de violence commis par toutes les parties contre des responsables du gouvernement, des chefs traditionnels, des civils et des membres du corps enseignant. Des observateurs ont noté l'emploi de plus en plus fréquent d'engins explosifs improvisés parmi les groupes armés.

15. Le 18 juin, selon les autorités régionales, des assaillants non identifiés ont enlevé à des fins de rançon six responsables du Gouvernement à Ekondo Titi (région du Sud-Ouest). Le 19 juin, il a été signalé que des militants séparatistes avaient tué trois gendarmes à Ngo-Ketunjia (région du Nord-Ouest). Le 18 juillet, les forces armées gouvernementales ont déclaré avoir tué le chef séparatiste dit « général Rambo » à Kumba (région du Sud-Ouest). Les 18 et 19 août, les forces armées camerounaises auraient effectué deux opérations dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, tuant quatre et cinq séparatistes, respectivement, et confisquant du matériel militaire. Le 15 septembre, à Nake Bokoko (région du Sud-Ouest), trois

membres d'un groupe séparatiste armé, dont un commandant, auraient été tués par les militaires. Le 16 septembre, d'après le Gouvernement, des groupes armés non étatiques ont tendu une embuscade à une patrouille militaire à Bamessing (région du Nord-Ouest), à l'aide d'un engin explosif improvisé et d'un lance-roquettes antichars, avant d'ouvrir le feu sur le convoi. Le 12 septembre, une autre attaque à l'engin explosif improvisé a visé un convoi militaire à Kumbo (région du Nord-Ouest). Selon le Gouvernement, 15 soldats et plusieurs civils ont été tués au cours de ces attaques.

16. Le 26 août à Abuja, en réaction à l'annonce faite par les séparatistes au Cameroun et le groupe séparatiste du mouvement des peuples autochtones du Biafra au Nigéria, au sujet d'une unification de l'action dans les combats respectifs pour l'indépendance, les autorités camerounaises et nigérianes ont annoncé leur décision de lutter conjointement contre les séparatistes armés dans les deux pays.

17. Le 12 août, le Gouverneur de la région de l'Extrême-Nord au Cameroun a annoncé que des affrontements entre des éleveurs et des pêcheurs dans la commune de Logone Birni, près de la frontière tchadienne, avaient fait 13 morts et 74 blessés. Au moins 11 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, ont fui au Tchad tandis que 12 469 autres ont été déplacées à l'intérieur du Cameroun, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

18. Au Tchad, l'insécurité aux frontières est demeurée problématique. En août, le Tchad a entrepris de réactiver un accord quadripartite signé avec la Libye, le Niger et le Soudan en 2018, qui prévoit le déploiement de forces conjointes pour sécuriser les frontières communes et lutter contre la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale. Le 14 septembre, « l'Armée nationale libyenne » conduite par le général Khalifa Haftar, a mené une opération contre des groupes d'opposition armés tchadiens. Plusieurs véhicules blindés ont été détruits. Le 8 octobre, le Tchad a participé à une réunion qui s'est tenue au Caire avec la Commission militaire conjointe 5+5 libyenne, au cours de laquelle le retrait des combattants étrangers de Libye a été évoqué. Dans l'est et le sud, plusieurs affrontements entre des éleveurs nomades et des collectivités agricoles locales ont continué de faire des morts et des blessés.

19. Dans un communiqué conjoint publié le 1^{er} juin, la République centrafricaine et le Tchad ont annoncé leur décision d'établir une commission internationale indépendante, comprenant des représentants de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEEAC, visant à apporter des éclaircissements à la suite d'une atteinte à la sécurité dans la zone frontalière survenue le 30 mai, tout en réaffirmant leur volonté de promouvoir la coopération bilatérale.

20. Du 18 au 22 septembre, le Burundi a connu une série d'attaques, dont quatre au moins à Bujumbura et une à Gitega. Le 18 septembre, la responsabilité d'une attaque au mortier lancée sur l'aéroport international Melchior-Ndadaye de Bujumbura, revendiquée par le groupe armé Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), a occasionné des dégâts matériels mineurs. Le 19 septembre, deux personnes ont été tuées dans une attaque à la grenade à Gitega. Le 20 septembre, trois attaques simultanées à la grenade ont été signalées à Bujumbura, dont deux ont visé la principale gare routière et la troisième le marché de Jabe dans la commune de Bwiza, faisant au moins une centaine de blessés. Aucun groupe n'a revendiqué la responsabilité de l'attaque, que les autorités ont qualifiée d'acte de terrorisme. Le 22 septembre, le Procureur général a émis un mandat d'arrêt international contre le chef du parti de l'opposition, le Mouvement pour la solidarité et la démocratie, l'accusant de diriger un groupe responsable d'attaques ayant fait des dizaines de morts ou de blessés depuis le début de 2020. Des mandats d'arrêt internationaux ont également été émis contre sept autres personnes, dont le secrétaire général dudit parti, qui a qualifié les accusations d'infondées.

Boko Haram/bassin du lac Tchad

21. Durant la période considérée, les attaques impliquant Boko Haram ont diminué au Cameroun et au Tchad, par rapport à la période précédente. Du 1^{er} juin au 31 octobre 2021, 184 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram ont été signalées au Cameroun, faisant 74 victimes parmi les civils, tandis que 25 atteintes au Tchad faisaient 44 victimes parmi les civils, contre 423 atteintes commises au Cameroun, du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021, qui avaient fait 145 victimes parmi les civils et 62 atteintes commises au Tchad, qui avaient fait 199 victimes.

22. Dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun, une baisse des attaques contre les civils a été signalée en juin et en juillet, tandis que les attaques contre les forces de sécurité se multipliaient, principalement dans le département du Logone-et-Chari. En juillet, neuf attaques ont été signalées, visant principalement le personnel et les installations militaires et gouvernementales. Durant la période considérée, les autorités camerounaises ont placé en détention 1 149 anciens combattants de Boko Haram, dont 352 Nigériens qui s'étaient rendus à Mora (région de l'Extrême-Nord).

23. Le 27 juillet, cinq soldats et un civil ont été tués et 13 soldats blessés au cours d'une attaque contre le poste militaire de Zigué, attribuée à l'ISWAP. Une attaque analogue menée le 24 juillet à Sagné (commune de Fotokol) a fait six morts parmi les soldats camerounais et 20 morts parmi les militants. Le 9 août, une faction de Boko Haram a lancé une attaque contre un poste militaire de Sagné, au cours de laquelle trois soldats et un combattant de Boko Haram ont été tués et cinq autres soldats blessés. Le 14 août, des militants présumés de l'ISWAP ont attaqué un poste militaire à Afadé, près de la frontière nigérienne, qui a fait un mort et plusieurs blessés, et ont saisi des munitions.

24. Les attaques lancées par des factions de Boko Haram se sont également poursuivies dans la province du Lac au Tchad. Le 4 août, des militants de Boko Haram ont tué au moins 26 soldats tchadiens à Tchoukou Telia, une île du lac Tchad, où plusieurs enlèvements de civils ont également été signalés. L'armée tchadienne a annoncé qu'une contre-offensive avait été menée dans la région à la suite de l'attaque. Le 19 septembre, des militants ont tué neuf personnes et incendié le village de Kadjigoroum. Le 21 août, le Tchad a annoncé le retrait de 600 des 1 200 soldats déployés dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, dans le cadre de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, invoquant un redéploiement stratégique.

Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

25. Le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée a signalé de juillet à septembre huit atteintes à la sécurité en mer dans le golfe de Guinée, dont cinq dans l'espace maritime de la CEEAC, contre neuf au premier trimestre de 2021, notamment deux dans l'espace maritime de la CEEAC.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique centrale

26. La sous-région a continué de pâtir des changements climatiques. Au Burundi, au mois d'août 2021, les catastrophes naturelles avaient entraîné le déplacement de 96 000 personnes à l'intérieur du pays. Au Cameroun et au Tchad, les affrontements intercommunautaires entre des éleveurs et des agriculteurs, aggravés par les changements climatiques, ont fait des morts et des blessés. L'Angola a connu la pire sécheresse en 40 ans : de trois provinces en 2020, elle s'est étendue géographiquement à six provinces en 2021. Conjuguée à la hausse des températures et à une invasion de

criquets pèlerins qui a détruit les cultures dans les principales zones agricoles, cette situation a considérablement entravé les récoltes et les moyens de subsistance, créant des niveaux inquiétants d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Elle a également entraîné une augmentation des mouvements transfrontaliers vers la Namibie de personnes à la recherche de meilleures conditions de vie.

B. Évolution de la situation humanitaire

27. Les conflits, les inondations et les épidémies dans diverses parties de l'Afrique centrale, accentués par la COVID-19, ont continué d'avoir de graves conséquences sur la situation humanitaire dans la sous-région et un effet particulier sur les femmes et les groupes marginalisés.

28. Le Cameroun a continué de connaître une situation humanitaire très complexe due à l'insécurité généralisée, aux épidémies et aux inondations. En 2021, 4,4 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire. Le plan d'aide humanitaire 2021 se chiffrant à 362 millions de dollars n'avait été financé qu'à hauteur de 42 % à la mi-novembre. Au 31 octobre, le Cameroun accueillait plus de 461 600 réfugiés et demandeurs d'asile, dont quelque 333 400 réfugiés de la République centrafricaine et près de 119 000 du Nigeria. Les crises dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont entraîné le déplacement interne de plus d'un million de personnes.

29. L'insécurité persistante dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun a entraîné de nouvelles exactions contre les civils par toutes les parties au conflit, engendré des déplacements forcés et entravé l'accès à l'aide humanitaire et à des services sociaux de base. Au 31 octobre, plus de 69 380 Camerounais s'étaient réfugiés au Nigeria. Plus de 711 050 personnes ont été déplacées dans les deux régions et ont connu d'importants risques sur le plan de la protection, notamment des taux élevés de violence sexuelle et fondée sur le genre. Au 31 octobre, quelque 342 270 personnes étaient retournées dans l'une des deux régions. Le 11 septembre, un groupe armé non étatique a annoncé un confinement général dans les deux régions du 15 septembre au 2 octobre. La plupart des écoles et des espaces communautaires d'apprentissage ont dû fermer. La fermeture des banques et le ralentissement des marchés pour cause de capacités réduites ont aggravé l'insécurité alimentaire, entraîné une hausse des prix des produits de base et entravé les activités socioéconomiques. Plus de 40 000 personnes se sont vu refuser une aide alimentaire en raison de l'insécurité et des barrages routiers. Les cas de violence fondée sur le genre signalés dans les deux régions sont demeurés élevés. Les partenaires ont orienté 1 205 cas vers des prestataires de services spécialisés dans la violence fondée sur le genre ; 90 % des personnes rescapées étaient des femmes et 28 % des enfants. Les attaques contre le personnel et les installations humanitaires, sanitaires et éducatives se sont poursuivies sans relâche, rendant le contexte de plus en plus difficile pour les organisations humanitaires.

30. Les attaques contre les convois des Nations Unies ont augmenté en nombre, des travailleurs humanitaires ont été menacés, enlevés et tués au Cameroun, une situation qui a entravé les interventions humanitaires, en particulier dans la région du Nord-Ouest. Le 25 juin, un groupe armé non armé a enlevé brièvement des travailleurs humanitaires à Guzang (département de la Momo) et confisqué des denrées alimentaires. Le 3 août, l'organisation Médecins sans frontières s'est retirée de la région du Nord-Ouest, après la suspension par les autorités de ses opérations pendant huit mois. Le 24 août, un travailleur humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge a été tué au cours d'une attaque à Bamenda.

31. Au Tchad, des crises humanitaires et de sécurité concomitantes ont continué de toucher plusieurs secteurs, accentuant les vulnérabilités existantes telles que la malnutrition, l'insécurité alimentaire et le risque d'épidémie. En tout, 5,5 millions de personnes, soit un tiers de la population, ont nécessité une assistance humanitaire en 2021. Le plan d'aide humanitaire 2021 se chiffrant à 617 millions de dollars n'avait été financé qu'à hauteur de 30 % au 18 novembre. Au 31 octobre 2021, le Tchad comptait le nombre le plus élevé de réfugiés et de personnes déplacées en cinq ans, hébergeant plus de 524 400 réfugiés du Soudan, de la République centrafricaine, du Nigéria et du Cameroun, venant s'ajouter à plus de 406 570 personnes déplacées et à plus de 106 900 personnes qui étaient retournées de la République centrafricaine et du bassin du lac Tchad.

32. Au Congo, 6 928 nouveaux demandeurs d'asile de la République centrafricaine avaient été enregistrés de façon biométrique au 30 septembre. À la même date, le Congo hébergeait quelque 367 898 réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées et autres personnes prises en charge par le HCR.

Boko Haram/bassin du lac Tchad

33. La crise du bassin du lac Tchad a entraîné le déplacement interne de plus de 357 630 Camerounais et de quelque 406 570 Tchadiens et contraint quelque 133 600 Nigériens à chercher refuge au Cameroun et au Tchad. Des habitants du bassin du lac Tchad ont continué de connaître des épidémies, notamment le choléra, la rougeole et la poliomyélite et ont subi des destructions à la suite de fortes inondations, les urgentistes femmes et les pourvoyeuses de soins étant touchées de manière disproportionnée.

34. Dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun, les activités des factions de Boko Haram, auxquelles sont venus s'ajouter la vulnérabilité chronique et l'effet croissant des changements climatiques, ont continué d'entraîner des déplacements de population. Au 31 octobre, plus de 607 520 personnes, dont 114 630 réfugiés nigériens, 135 260 personnes de retour et 357 630 personnes déplacées faisaient face à des risques considérables sur le plan de la protection. Des pluies abondantes à compter de juillet 2020 ont provoqué des inondations généralisées, touchant plus de 162 000 personnes. La perte des moyens de subsistance résultant des conflits et des inondations et l'effet de la COVID-19 ont engendré une insécurité alimentaire croissante.

35. Plus de 19 000 réfugiés nigériens et plus de 29 260 Tchadiens retournant du Niger et du Nigéria ont été enregistrés au 31 octobre dans les provinces tchadiennes touchées par les factions de Boko Haram. De plus, quelque 406 570 personnes étaient toujours déplacées dans la province du Lac en raison de l'insécurité et des inondations, un nombre qui a plus que doublé durant l'année écoulée. Les problèmes de protection ont persisté, les femmes et les filles faisant face à des taux plus élevés de violence sexuelle et fondée sur le genre et ayant un accès limité aux soins de santé. Les restrictions aux déplacements liées à l'insécurité, aux inondations et à la COVID-19 ont continué d'entraver l'accès aux moyens de subsistance, entraînant une augmentation de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations locales.

C. Évolution de la situation relative aux droits humains

36. Au Burundi, le défenseur des droits humains, Germain Rukuki, a été libéré le 1^{er} juillet après avoir purgé une peine de prison de plus de quatre ans. Malgré les progrès accomplis sur le plan de l'ouverture de l'espace démocratique, les partis d'opposition ont continué de subir, de manière disproportionnée, une certaine ingérence dans leurs activités, des restrictions et de graves violations des droits

humains. Le 3 juillet, à la suite de l'arrestation d'au moins six de ses membres pour leur rôle présumé dans l'embuscade mortelle qui avait été tendue en juin dans la province de Muramvya, le principal parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté, a critiqué les autorités pour avoir « restreint l'espace politique ». Le 8 octobre, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 48/16 portant désignation d'un rapporteur spécial ou d'une rapporteuse spéciale qui serait chargé de surveiller la situation des droits de l'homme au Burundi.

37. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun, des groupes armés non étatiques ont continué d'attaquer la population et les forces gouvernementales, tuant et torturant des civils, les soumettant à de mauvais traitements, les enlevant à des fins de rançon, imposant des confinements, faisant exploser des engins explosifs improvisés et attaquant des enfants et des écoles. Le 16 juin, des groupes armés non étatiques ont enlevé trois filles âgées de 8 à 14 ans à la résidence d'un directeur d'école dans le village d'Elak-Oku (région du Sud-Ouest). Le 20 août, un élève est décédé à Kumbo (région du Nord-Ouest), durant un échange de tirs entre les forces de sécurité de l'État et les groupes armés non étatiques à proximité d'une école.

38. Des informations ont continué de faire état d'exactions présumées de la part des forces gouvernementales contre des civils dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Le 2 août, Human Rights Watch a signalé des attaques présumées de la part des forces gouvernementales contre des civils et a imputé à l'armée camerounaise la responsabilité, les 8 et 9 juin, du décès de deux civils, du viol d'une femme de 53 ans et de la destruction et du pillage d'au moins 33 habitations, de négoces et d'un palais traditionnel appartenant à un chef dans la région du Nord-Ouest. Le 14 octobre, un gendarme a tué par balle une écolière à Buea (région du Sud-Ouest) et a été ensuite lynché par la foule. Les autorités ont annoncé l'ouverture d'une enquête.

39. Au Tchad, malgré la levée de certaines restrictions à l'espace démocratique et l'autorisation d'organiser des manifestations, des dirigeants de la société civile et des organisateurs de manifestations ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour non-respect des itinéraires de défilé autorisés. Lors de la marche de Wakit Tama à N'Djamena le 2 octobre, les forces de sécurité ont réprimé les manifestants à la suite d'un changement d'itinéraire. Officiellement, une dizaine de blessés ont été signalés dans les deux camps et une dizaine de véhicules de police ont été endommagés.

40. Au Congo, six militants des droits humains, accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, ont été libérés le 13 juillet. Le 11 août, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire satirique *Sel-Piment*, qui avait été condamné à six mois de prison pour diffamation contre un haut responsable du Gouvernement, a été libéré après avoir purgé sa peine. Les figures de l'opposition Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa sont restés en détention, malgré les appels en faveur de leur libération lancés par le Groupe de travail sur la détention arbitraire. Le 22 septembre, la Fédération de l'opposition congolaise et d'autres groupes d'opposition ont publié une déclaration dans laquelle ils ont dénoncé le transfert prévu de M. Mokoko de l'hôpital militaire à la prison principale de Brazzaville et l'interdiction de voyager imposée à l'opposant Paulin Makaya. Le 1^{er} octobre, M. Mokoko est retourné en prison après avoir été hospitalisé pendant plus d'un an après son évacuation médicale à la fin de juillet 2020.

41. Au Gabon, les autorités ont adopté des modifications du code pénal et du code civil qui ont renforcé les droits des femmes et durci les sanctions contre les actes de violence fondée sur le genre.

42. Au Rwanda, le 20 septembre, la Chambre de la Haute Cour pour les crimes internationaux a rendu son verdict concernant 21 accusés jugés pour leur implication dans le Front de libération nationale, la branche militaire de la coalition du Mouvement rwandais pour le changement démocratique, accusée de faits ayant trait au terrorisme. Parmi eux se trouvait le chef de la coalition, Paul Rusesabagina, qui n'était pas présent au tribunal lors du prononcé de la sentence et qui a été condamné à une peine de 25 ans d'emprisonnement. L'ancien porte-parole du Front de libération nationale, Callixte Nsabimana, a été condamné à 20 ans de prison après avoir plaidé coupable.

D. Évolution de la situation socioéconomique

43. Les économies de la sous-région ont manifesté des signes de relèvement encourageants, quoique fragiles, à la suite de la récession de 2020 due à la double crise économique et sanitaire. Dans certains pays, les mesures prises pour atténuer les conséquences de ces crises ont entraîné des niveaux plus élevés de la dette publique.

44. L'économie régionale dans la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) devrait connaître un rebond modéré de 1,3 % du produit intérieur brut en 2021, avant de se stabiliser à 2,7 % en 2022, 2,3 % en 2023 et à 2,9 % en 2024, selon la Banque des États de l'Afrique centrale. Ces projections reflètent un intérêt grandissant pour la vaccination et l'effet des réformes économiques structurelles engagées par les pays de la région.

45. Le 18 août, les chefs d'État de la CEMAC ont tenu un sommet virtuel, durant lequel ils ont adopté les résolutions visant au relèvement économique, en réponse à la COVID-19. Ils ont recommandé une action commune pour augmenter le taux de vaccination, obtenir la levée progressive des mesures d'aide économique exceptionnelles, la mobilisation des recettes non tirées du pétrole et une gestion plus rigoureuse de la dette publique. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont demandé aux pays de la CEMAC d'instaurer des réformes de gouvernance clefs.

46. Le FMI a approuvé plusieurs facilités de crédit et autres financements d'urgence pour le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe, afin d'aider ces pays à remédier à l'effet macroéconomique de la crise sanitaire et à introduire des réformes structurelles.

47. Dans une déclaration publiée le 16 juin, les créanciers du Tchad dans le cadre du Groupe des Vingt ont manifesté une volonté d'opérer une restructuration de la dette qui leur était due, sous réserve que d'autres créanciers, notamment privés, en fassent de même, à des conditions comparables. Le 7 septembre, le FMI, qui avait subordonné un plan d'aide à la restructuration de la dette, a prévenu que la dette du Tchad était à l'heure actuelle « insoutenable ».

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Angola

48. Du 27 septembre au 6 octobre, le BRENUEAC a effectué une visite en Angola à l'appui de l'action nationale visant à pérenniser une voie pacifique vers la stabilité démocratique. Il s'est réuni avec des représentants du Gouvernement, d'organisations

de la société civile, d'institutions financières internationales, d'associations de journalistes, de missions diplomatiques et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les entretiens ont porté sur l'espace politique, les femmes et la paix et la sécurité, la lutte contre la corruption, les changements climatiques et la situation socioéconomique.

Cameroun

49. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale a continué de sensibiliser les principaux intervenants au Cameroun et à l'étranger à la nécessité pour toutes les parties prenantes d'engager un dialogue en vue d'un règlement pacifique et durable de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

50. À Yaoundé, le 4 octobre, en marge de la troisième réunion du Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable du bassin du lac Tchad, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Cameroun. Ils ont passé en revue la situation dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Le Premier Ministre a exprimé sa gratitude à l'ONU qui l'aide à remédier aux crises dans les trois régions.

République centrafricaine

51. Collaborant étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et des fonctionnaires de haut rang au Secrétariat, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale a continué de mobiliser l'appui de la région en faveur de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019.

52. Du 5 au 7 octobre, les deux représentants spéciaux ont effectué une visite conjointe à Luanda. Ils se sont entretenus avec le Président de l'Angola et le Ministre des affaires étrangères, Tété António, ralliant un appui régional autour du processus de paix en République centrafricaine.

53. Les 7 et 8 octobre, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale s'est rendu à Bangui. Il s'est entretenu avec le Président de la République centrafricaine de l'évolution de la situation dans la région, notamment de l'action diplomatique menée pour atténuer les tensions à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine.

Tchad

54. Du 11 au 18 juin, le BRENUAC a déployé une mission au Tchad pour évaluer la situation politique et la possibilité d'obtenir la participation de représentants de la société civile, de femmes et de jeunes, au cours de la transition et pour renforcer les partenariats en vue d'une action coordonnée de l'ONU. Il s'est entretenu avec des représentants des autorités de transition, d'associations de femmes, d'organisations de la société civile et de la communauté des donateurs. Les interlocuteurs ont souligné la nécessité d'une transition pacifique et l'importance de favoriser ces efforts.

55. Du 21 au 26 juin, le Représentant spécial s'est rendu au Tchad pour consulter les autorités de transition, des représentants des partis politiques et des partenaires internationaux. Il a préconisé un processus pacifique, inclusif, consensuel et opportun pour rétablir l'ordre constitutionnel et un gouvernement civil. Il est resté en étroit contact avec l'Union africaine et la CEEAC pour coordonner les efforts à l'appui de la transition politique.

56. Du 14 au 18 septembre, le Représentant spécial s'est rendu au Tchad pour assister à la deuxième réunion du Groupe international des partenaires de soutien à la

transition au Tchad. Il a encouragé le Groupe à fournir les moyens techniques et financiers nécessaires au processus de transition. Il a également consulté les autorités de transition et des membres du corps diplomatique pour passer en revue les progrès concernant les principales étapes de la transition.

57. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un investissement à effet catalyseur à hauteur de 4 millions de dollars pour aider les autorités de transition à organiser un dialogue national inclusif conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, l'appui devant être fourni par le Fonds de développement des Nations Unies (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Congo

58. Du 26 au 30 juillet, le BRENUAC a effectué une mission à Brazzaville pour analyser le climat politique et socioéconomique, après l'élection présidentielle de mars 2021 et en prévision des élections législatives et locales de 2022. La mission s'est entretenue avec les partis politiques, le Conseil national de dialogue, le corps diplomatique et la société civile. Les interlocuteurs ont évoqué la nécessité d'engager un dialogue inclusif. La majorité au pouvoir s'est déclarée ouverte à un dialogue constant. Le BRENUAC et des représentants du Gouvernement se sont également entretenus de la sécurité climatique.

59. Avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du BRENUAC, le Gouvernement du Congo a organisé un atelier à Brazzaville du 19 au 21 octobre, pour accélérer l'application du Plan d'action national sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, auquel ont participé des représentants du groupe technique interministériel, des femmes et des jeunes de partis politiques et d'organisations de la société civile.

Guinée équatoriale

60. Du 20 au 22 septembre, le Représentant spécial s'est rendu à Malabo pour s'entretenir avec le Président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, d'autres hauts responsables et des membres du corps diplomatique. Il a lancé un appel en faveur d'élections présidentielle et législatives inclusives et pacifiques en 2022 et en 2023 et insisté sur la nécessité d'ouvrir l'espace politique et de permettre une plus grande participation de l'opposition. Il a souligné l'importance de remédier à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et s'est déclaré prêt à organiser une conférence régionale sur la question.

Gabon

61. Le 12 octobre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président du Gabon, Ali Bongo Ondimba. Les entretiens ont porté également sur la coopération entre l'Afrique centrale et de l'Ouest et sur la situation en République centrafricaine.

Sao Tomé-et-Principe

62. Le 2 octobre, le Représentant spécial a assisté à la cérémonie d'inauguration présidentielle à Sao Tomé-et-Principe. Il s'est également entretenu avec des acteurs nationaux et internationaux et a plaidé en faveur d'élections législatives pacifiques et inclusives, prévues pour 2022, ainsi que d'un renforcement de la participation des femmes à la vie politique.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

63. Du 10 au 15 octobre, le Bureau du Comité a conduit une visite au Tchad, en prévision de la cinquante-deuxième réunion du Comité, devant se tenir à Libreville du 22 au 26 novembre.

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

64. Le Représentant spécial a tenu des réunions régulières avec le Président de la Commission de la CEEAC pour s'entretenir de questions clefs ayant trait à la paix et à la stabilité régionales et de la nécessité de renforcer davantage la capacité de diplomatie préventive de la Communauté afin que celle-ci puisse continuer de travailler en synergie avec les partenaires régionaux et internationaux.

65. Le BRENUAC et la Commission de la CEEAC se sont réunis à maintes occasions afin de faire avancer leur partenariat stratégique, à l'appui des efforts déployés par la Communauté pour prévenir les conflits et pérenniser la paix et promouvoir la participation des femmes aux processus et aux structures de gouvernance et de médiation, ce qui a débouché sur des activités de planification et de programmation, des visites conjointes de pays et la création de plateformes de la société civile tenant compte des questions de genre à des fins d'alerte rapide et de médiation.

66. Du 19 au 25 août, le BRENUAC a participé à la douzième édition de la foire annuelle transfrontalière d'Afrique centrale à Kye-Ossi (Cameroun), près de la frontière avec la Guinée équatoriale et le Gabon. Elle a été organisée sous les auspices de réseaux de femmes. Des femmes et de jeunes délégués de l'ensemble des États membres de la CEEAC et des représentants des autorités camerounaises, gabonaises et équato-guinéennes y ont participé. Les débats ont tourné sur les questions transfrontalières communes et les possibilités d'initiatives conjointes visant à renforcer la prévention des conflits et le dialogue.

67. Du 16 au 21 juillet, le Représentant spécial a représenté le Secrétaire général à la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise qui s'est tenue à Luanda le 17 juillet. Il s'est entretenu, en marge du sommet, avec le Président de l'Angola, le Vice-Président du Brésil, des membres du corps diplomatique postés à Luanda et l'équipe de pays des Nations Unies.

68. Du 26 au 29 octobre, en coopération avec la CEEAC et plusieurs entités des Nations Unies, le BRENUAC a organisé à Douala (Cameroun) un forum sur la lutte contre les discours de haine en Afrique centrale, auquel ont participé notamment des journalistes de pays membres de la CEEAC. Le forum visait à accroître la sensibilisation et à renforcer les capacités des médias concernant la prévention des conflits liés aux discours de haine en Afrique centrale. Il a également contribué à l'élaboration d'une stratégie régionale de la CEEAC contre les discours de haine en Afrique centrale.

Sécurité climatique

69. En étroite coopération avec le mécanisme de sécurité climatique, les entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale et les partenaires extérieurs, le BRENUAC a commencé à mettre en place la deuxième phase du projet de sécurité climatique, qui comprend une analyse approfondie des risques majeurs et des

principales menaces à la sécurité, qui sont aggravés par les changements climatiques et environnementaux dans la sous-région. Il a effectué dans ce cadre une visite sur le terrain au Cameroun du 8 au 12 novembre pour s'entretenir avec les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies, afin d'obtenir des informations de première main sur l'état de la sécurité climatique dans le pays. Les constatations préliminaires de l'analyse, assorties de recommandations, seront présentées à la cinquante-deuxième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Boko Haram

70. Le 29 juin, le Représentant spécial a participé virtuellement à la deuxième réunion du Comité directeur de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Durant la réunion, des représentants des huit régions des quatre pays du bassin du lac Tchad touchés par la crise ont présenté leurs plans d'action territoriaux en vue de l'application de la Stratégie régionale. Ils ont également adopté les recommandations en vue d'une action prioritaire en 2021.

71. Les 4 et 5 octobre, le Représentant spécial a participé à la troisième réunion du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable, à laquelle les gouverneurs des huit régions du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram étaient présents, tout comme des représentants de la Commission du bassin du lac Tchad, de la Force multinationale mixte, de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres parties prenantes nationales et régionales, dont des acteurs de la société civile et l'ONU. Les autorités ont mis l'accent sur les problèmes humanitaires, de consolidation de la paix et de développement et en particulier sur les redevances de plus en plus nombreuses d'ex-combattants de Boko Haram et sur la nécessité urgente d'aider ces derniers à se relever et à réintégrer la vie civile. Conformément à la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et au vu de la dynamique du conflit en cours, les autorités ont réaffirmé leur attachement à la mise en place effective du désarmement, de la démobilisation, du relèvement et de la réintégration des personnes associées à Boko Haram.

72. Du 15 octobre au 2 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont entrepris une visite conjointe au Cameroun, au Nigéria et au Tchad afin de mesurer l'effet de la crise dans le bassin du lac Tchad. La visite faisait partie de l'action de mobilisation de l'ONU visant à appuyer les pays et les personnes touchées par l'extrémisme violent dans la région.

Stratégie et plan d'action régionaux de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre

73. Du 29 juin au 1^{er} juillet, un atelier régional a été organisé à Yaoundé à l'intention des États membres de la CEEAC, visant notamment à renforcer les capacités nationales afin de veiller aux synergies dans l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux armes de petit calibre. L'atelier a été organisé conjointement par le Gouvernement camerounais et une organisation nationale de la société civile, avec l'aide financière, organique et technique du Bureau des affaires de désarmement du

Secrétariat, en coopération avec le BRENUAC et la CEEAC. Neuf États membres y étaient représentés.

Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

74. Le 30 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale a fait un exposé devant la Commission de consolidation de la paix durant sa session sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CEEAC, la Commission du golfe de Guinée et le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée y ont également participé. Les participants ont fait le point de l'action en cours visant à renforcer la sécurité maritime et ont encouragé un nouvel appui de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Code de conduite de Yaoundé relatif à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Transhumance et dynamique entre les agriculteurs et les éleveurs

75. Du 23 au 25 juin et en collaboration avec la CEEAC, le BRENUAC a tenu à Kinshasa un atelier sur la prévention et le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale, qui visait à sensibiliser les parties prenantes à la nécessité de mettre en place un protocole sur la transhumance régionale en Afrique centrale, en portant l'attention sur les problèmes qui en découlent dans la partie est de la République démocratique du Congo. Les participants ont recommandé notamment de compléter le protocole régional par des règlements nationaux ainsi que des mécanismes locaux de prévention et de règlement des conflits.

76. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un investissement de 3,5 millions de dollars au Tchad, qui sera mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le PNUD, afin de structurer et de renforcer les comités locaux, coutumiers ou traditionnels et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, d'épauler les organes judiciaires locaux ayant participé au processus et d'établir des contrats sociaux et des plans de dédommagement pour les victimes de ces conflits.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

77. Le 3 juin, le Représentant spécial a convoqué une réunion avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les chefs de plusieurs bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique centrale. Les participants ont examiné la situation en Afrique centrale, les activités de consolidation de la paix et la coordination des interventions face à la COVID-19 dans l'ensemble de la sous-région. Le 10 septembre, le BRENUAC a organisé une réunion virtuelle avec les entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, dont les bureaux des coordonnateurs résidents, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les participants ont échangé leurs vues sur les dynamiques politiques et l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité dans la sous-région et débattu du renouvellement du mandat du BRENUAC et de ses activités.

78. Une mission du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix du Secrétariat, qui s'était déployée à Libreville du 31 mai au 11 juin, a répertorié des tendances, des possibilités et des problèmes liés à l'état de droit, aux institutions de sécurité et à des questions plus vastes de gouvernance dans la sous-région. Des recommandations ont été formulées et un processus a été engagé pour renforcer les partenariats avec l'appui du BRENUAC à cet égard.

79. Le 29 juin, le BRENUAC et l'UNOWAS ont tenu une réunion virtuelle pour se pencher ensemble sur le rôle de l'ONU sur le plan du renforcement de la coopération interrégionale entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, notamment sur l'appui apporté à la CEEAC, à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la Commission du golfe de Guinée, dans les efforts conjoints visant à remédier à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Les deux bureaux ont élaboré un plan visant à déjouer les menaces contre la sécurité dans le bassin du lac Tchad et dans le golfe de Guinée. La réunion a été suivie, le 21 septembre, d'une rencontre entre le BRENUAC, l'UNOWAS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre des efforts conjoints visant à établir un cadre de coordination parmi les entités compétentes des Nations Unies, qui s'emploient à assurer la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

80. Le 8 juillet, le Représentant spécial a participé à la deuxième réunion virtuelle du Groupe de haut niveau en vue de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, présidée par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Les participants à la réunion ont examiné et adopté le plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie.

81. Le 23 août, le BRENUAC s'est entretenu avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale d'ONU-Femmes. Mettant l'accent sur l'importance d'établir une collaboration avec la CEEAC pour faire avancer la question de l'égalité des genres, les deux bureaux ont étudié des stratégies visant à accroître l'autonomisation des femmes et à favoriser leur participation à la vie politique, notamment en mobilisant des dirigeantes femmes et en renforçant la cohérence et la coordination interne de l'ONU.

82. Le 15 septembre, le BRENUAC s'est entretenu avec le Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les débats étaient axés sur le rôle que le BRENUAC pourrait jouer pour aider la CEEAC à mobiliser un appui régional en faveur de la question du déplacement forcé en Afrique centrale.

83. Le 22 septembre, le BRENUAC, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le PNUD se sont entretenus à Addis-Abeba des possibilités de coopération concernant le développement institutionnel sur l'égalité des genres, la participation des femmes à la gouvernance et les femmes et la paix et la sécurité, aidant le Département Promotion du genre, développement humain et social de la Commission de la CEEAC dans la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des plans d'action nationaux des États membres de la CEEAC.

IV. Observations et recommandations

84. La sous-région de l'Afrique centrale continue de se heurter à des problèmes considérables sur les plans de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Je me félicite de la volonté manifestée par la CEEAC et les États de la sous-région en vue de les surmonter. La poursuite par la CEEAC du processus de réforme institutionnelle, sa mobilisation constante en République centrafricaine et au Tchad, ainsi que son appui au processus électoral à Sao Tomé-et-Principe sont des contributions essentielles à l'action globale qu'elle mène pour établir une paix et une stabilité durables en Afrique centrale.

85. La pandémie de COVID-19 a déjà eu de graves conséquences sur la stabilité politique et socioéconomique de la sous-région. La résilience des États Membres face à cette crise sans précédent et les mesures qu'ils prennent pour en atténuer les retombées économiques, sociales et politiques sont encourageantes. Alors que les pays de la sous-région lancent leurs campagnes de vaccination, les partenaires internationaux devraient renouveler leur engagement et leur solidarité et appuyer ces mesures. Les États membres de la CEEAC sont encouragés à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les vaccins soient à la disposition de tous, en particulier des populations vulnérables. L'action menée par la CEEAC pour faire avancer sa stratégie d'intervention régionale contre la COVID-19 en Afrique centrale est bienvenue.

86. La dégradation des perspectives de sécurité dans la sous-région est profondément préoccupante. L'extension de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du lac Tchad a des répercussions sur l'ensemble de la région et est particulièrement inquiétante. Je me félicite de la tenue de la troisième réunion du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad et réaffirme l'importance d'accélérer la mise en place de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram afin d'alléger les souffrances des populations touchées, en particulier les personnes plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. L'ONU continuera d'apporter son appui à la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

87. Le golfe de Guinée est resté l'épicentre mondial de l'insécurité maritime, qui continue de menacer la stabilité de la sous-région. Les États Membres doivent collaborer de toute urgence pour régler cette question dans les instances bilatérales et multilatérales et veiller à mettre efficacement en œuvre le dispositif de Yaoundé.

88. En République centrafricaine, l'action régionale et internationale visant à faire avancer le processus de paix a abouti à la déclaration de cessez-le-feu unilatérale par le Président du pays. Je me félicite de cette évolution importante, qui est conforme à la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine adoptée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je demande à toutes les autres parties d'observer le cessez-le-feu et de redoubler d'efforts pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. Je préconise également une démarche régionale coordonnée et cohérente pour en appuyer la mise en œuvre, en vue d'accomplir des progrès concrets sur le plan du processus de paix et de réconciliation dans le pays. Un dialogue national réellement inclusif est capital pour revitaliser l'Accord politique de 2019. Je demeure préoccupé par l'insécurité qui règne dans les zones frontalières et encourage la République centrafricaine et ses voisins à favoriser la coopération transfrontalière en matière de sécurité afin d'épauler l'application de l'Accord politique, y compris par la mise en œuvre intégrale ou par la création de commissions conjointes bilatérales. Je salue la volonté manifestée par la République centrafricaine et le Tchad pour dissiper les tensions frontalières de manière pacifique et promouvoir la coopération bilatérale. Le BRENAC continuera de s'attacher avec toutes les

parties prenantes, y compris l'Union africaine, la CEEAC et les pays voisins, à mobiliser une action unifiée afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la République centrafricaine et la région, en complément des bons offices et de l'appui politique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

89. Je condamne la poursuite des violences dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun. Malgré mes appels antérieurs à une solution négociée et pacifique à la crise, la violence a augmenté, entraînant davantage de dévastations et de souffrances humaines. Toutes les parties doivent renoncer sans condition à la violence et recourir au dialogue comme seul moyen viable de mettre fin au conflit et d'apporter la paix et la stabilité tant attendues dans les deux régions. Les soupçons de collusion entre des groupes armés séparatistes au Cameroun et des groupes armés actifs dans certains pays voisins sont particulièrement préoccupants.

90. Je salue les progrès enregistrés concernant les principales étapes de la transition au Tchad, malgré les immenses problèmes auxquels se heurte le pays. Je félicite les autorités tchadiennes de transition d'avoir tendu la main à l'opposition politique et aux groupes politico-militaires, et j'encourage toutes les parties prenantes à participer au dialogue national inclusif à venir. J'engage les autorités de transition à mener à bien la transition dans le délai imparti de 18 mois et à participer aux élections qui seront l'aboutissement du processus de transition. J'encourage toutes les parties prenantes internationales à accompagner l'action nationale et régionale visant à assurer une transition pacifique et inclusive vers un retour à l'ordre constitutionnel, ainsi qu'une paix durable dans le pays et la région. L'ONU continuera de travailler avec l'Union africaine, la CEEAC et d'autres partenaires pour aider les autorités de transition et le peuple tchadien à tracer la voie, en vue de parvenir à une paix durable et à la stabilité.

91. Le bon déroulement de l'élection présidentielle à Sao Tomé-et-Principe est encourageant. Il marque une étape démocratique importante pour le pays, qui a donné l'exemple sur le plan du transfert pacifique du pouvoir en Afrique centrale. L'ONU est prête à poursuivre sa collaboration avec le Président et le Gouvernement alors que le pays continue de consolider ses acquis démocratiques et son unité nationale. Les autorités sont encouragées à accélérer les efforts visant à renforcer la participation des femmes à tous les aspects de la vie politique et publique.

92. Tout en constituant d'importantes dividendes de paix, les élections continuent d'être une source de tension en Afrique centrale. Tandis que la région entame un nouveau cycle électoral, les États Membres devraient promouvoir la gouvernance électorale consensuelle et des réformes menant à des élections crédibles, transparentes et inclusives. Les États Membres sont encouragés à travailler avec la CEEAC et le BRENUAC en vue de l'adoption d'un protocole sur la gouvernance électorale, conformément à la Déclaration sur des élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale. Les États Membres doivent également autonomiser et associer pleinement les femmes, les jeunes et la société civile aux mécanismes et processus de prévention des conflits, de médiation et de dialogue.

93. Je tiens à remercier les Gouvernements de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales qui collaborent de manière constante avec le BRENUAC. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à la Force multinationale mixte et aux pays qui lui fournissent des contingents pour leur dévouement et l'action qu'ils mènent au service de la paix et de la stabilité. Je remercie le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et de

leur appui au BRENUAC. Je voudrais remercier les diverses entités du système des Nations Unies qui sont actives en Afrique centrale, y compris les chefs des opérations de paix des Nations Unies, les bureaux régionaux, les équipes de pays et d'autres entités, pour leur appui au BRENUAC et la coopération dont ils font montre.

94. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et les membres du personnel du BRENUAC pour leur appui constant à l'action régionale visant à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
